

DEPARTEMENT
Pas de Calais

COMMUNE DE SAILLY EN OSTREVENT

ARRONDISSEMENT
Arras

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DCM N° 54/2023

CANTON
Brebières

Le QUATORZE décembre deux mille VINGT TROIS à 18 h 30.

Séance :
14/12/2023

Le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Serge MAZINGUE, Maire, en suite de convocation en date du 08/12/2023 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

OBJET : **DECISION** Etaient présents : MAZINGUE S. Maire – QUEVA D. – FRANCOIS M. – WARNAULT L.
MODIFICATIVES Adjoints – SWIALKOWSKI I. — FROMONT F. - DEPREUX E - Conseillers Municipaux.
DE CREDIT Absents excusés : PUDLO R.- DELATTRE G.- MM. CARILLON J — DEKEYSER V.
 (Pouvoir donné à WARNAULT Lise) - DELMOTTE E.

 Absent : WATERLOT E.-

Isabelle SWIALKOWSKI est nommée secrétaire de séance.

Cette délibération annule et remplace la précédente.

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2023,

Ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT : DEPENSES RECETTES

CHAPITRE 012

6411 Personnel titulaire 5 000.00 €

CHAPITRE 011

60612 Energie - Electricité 15 000.00 €

TOTAL : 20 000.00 €

INVESTISSEMENT : DEPENSES - RECETTES

TOTAL : 0.00 €

TOTAL : 20 000.00 €

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

AGEDI
Dépôt PREFECTURE DE ARRAS
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 19/12/2023
062-216207340-20231214-2023_54_1-DE

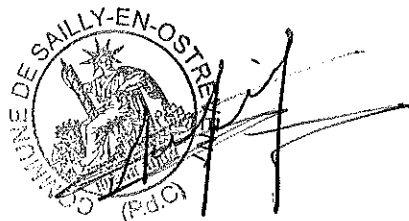
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Sailly-en-Ostrevent, le 19 décembre 2023

M. MAZINGUE Serge

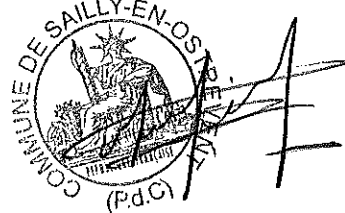
Maire



Délibération, rendue
exécutoire de plein droit.

Transmise en Préfecture et
publiée le 19 décembre 2023

M. MAZINGUE



AGEDI Dépôt PREFECTURE DE ARRAS
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 19/12/2023 062-216207340-20231214-2023_54_1-DE